

Novembre 2007



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

CONSEIL

Cent trente-quatrième session

Rome, 26 novembre 2007

COMPOSITION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU PAM

1. En application de la Résolution 6/99 adoptée par la Conférence de la FAO à sa trentième session, le 13 novembre 1999, le Conseil est appelé à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO pour un mandat de trois ans.
2. Aux fins de cette élection, les États Membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E) qui figurent sur le site Web de la FAO:
http://www.fao.org/unfao/bodies/council/cl133/Index_fr.htm.
3. Le Conseil sera donc appelé à élire six membres, pour un mandat expirant le 31 décembre 2010, pour remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2007, à savoir: l'Allemagne (D); le Canada (D); le Congo (A); Haïti (C); le Koweït (B) et le Niger (A).
4. Les membres sortants sont rééligibles.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
 La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Mandat expirant le	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2007	Allemagne (D) Canada (D) Congo (A) Haïti (C) Koweït (B) Niger (A)	Australie (D) Chine (B) Cuba (C) Éthiopie (A) Norvège (D) Tunisie (A)
31 décembre 2008	Autriche (D) ¹ Colombie (C) Slovénie (E) Soudan (A) ² Suisse (D) ³ République-Unie de Tanzanie (A) ⁴	Indonésie (B) Japon (D) Mexique (C) Royaume-Uni (D) Ukraine (E) Zimbabwe (A)
31 décembre 2009	États-Unis d'Amérique (D) Pakistan (B) Pays-Bas (D) Pérou (C) Philippines (B) Zambie (A)	Cap-Vert (A) Inde (B) Iran, (République islamique d') (B) Fédération de Russie (E) Nouvelle-Zélande (D) ⁵ Suède (D)
31 décembre 2010	À élire par le Conseil	Australie (D) Burundi (A) Cuba (C) Norvège (D) Soudan (A) Thaïlande (B)

¹ L'Autriche se désiste à compter du 31 décembre 2007 en faveur de l'Italie, qui siégera pendant le reste du mandat (Voir Annexe B).

² Ce siège était précédemment occupé par l'Algérie. Le Soudan se désiste à compter du 31 décembre 2007 en faveur de l'Algérie, qui siégera pendant le reste du mandat (Voir Annexe A).

³ La Suisse se désiste à compter du 31 décembre 2007 en faveur de la Finlande, qui siégera pendant le reste du mandat (Voir Annexe B).

⁴ Ce siège est affecté par roulement aux États des listes A, B et C comme suit: liste A (2000-2002), liste B (2003-2005), liste A (2006-2008) et liste C (2009-2011).

⁵ La Nouvelle-Zélande se désiste à compter du 31 décembre 2007. La Belgique siégera pendant le reste du mandat.

ANNEXE A
(Original français)

Ambasciata
 della Repubblica Algerina
 Democratica e Popolare
 Roma

سفارة
 الجمهورية الجزائرية
 الديمقراطية الشعبية
 دو ما

NOTE VERBALE

N°/ 03 / DCCP /07

L'Ambassade de la République Algérienne Démocratique et Populaire en Italie présente ses compliments à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et à l'honneur de lui confirmer que l'Algérie reprendra pour l'année 2008 son siège au Conseil d'administration du PAM pour lequel elle avait été élue par le Conseil de la FAO en 2005 (pour la période 2006-2008) et qu'elle avait cédé au Soudan. Ce dernier pays siégera au Conseil suite à son élection par le Conseil économique et social des Nations Unies. Il est à préciser que le Comité des candidatures du Groupe africain en a informé la plénière du Groupe qui a entériné.

L'Ambassade de la République Algérienne Démocratique et Populaire saisit cette opportunité pour renouveler à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture les assurances de sa haute considération.

Rome, le 10 octobre 2007

Organisation des Nations Unies pour
 l'Alimentation et l'Agriculture

Division de la Conférence, du Conseil
 et du Protocole

ROME



ANNEXE B

Ambassade du Canada

Représentation permanente auprès des Agences pour l'alimentation et l'agriculture de l'ONU

Via Zara 30, 00198 Rome (Italie)

Tél.: (+39) 0685444.2551 Télécopie: (+39) 0685444.2930

M. Ali Mekouar
Directeur
Division de la Conférence, du Conseil
et du Protocole
Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture
FAO-KCC, Bureau A 140
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome

5 novembre 2007

Monsieur,

Je vous écris en qualité de Coordonnateur de la liste "D" du Programme alimentaire mondial pour vous informer que l'on est parvenu à un accord au sein de la liste en ce qui concerne le roulement des sièges du Conseil d'administration, conformément à la répartition convenue des sièges de la liste.

L'Autriche se désiste à compter du 31 décembre 2007 en faveur de l'Italie, qui siégera à partir du 1^{er} janvier 2008.

La Suisse se désiste à compter du 31 décembre 2007 en faveur de la Finlande, qui siégera à partir du 1^{er} janvier 2008.

Les pays de la liste "D" vous prient de bien vouloir communiquer la présente lettre au prochain Conseil de la FAO.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

James Melanson
Représentant permanent adjoint
du Canada